



Avantages en nature nourriture

Par mc38660

Employé en refuge d'altitude à 3h à pied de mon domicile je voudrai savoir si mon employeur est obligé de calculer un avantage en nature nourriture avec les cotisations correspondantes alors que je ne peux faire autrement. N'y a t il pas une nécessité de service ?

merci pour votre réponse